

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2011

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi vingt cinq Mars 2011 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : M. LETHUILLIER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL, BROU, GUIRLIN, ROBERT, MOREAU-PAGANELLI, MME LEGER, M. CAPILLERY, M. DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. BOUCHER (pouvoir à M. LETHUILLIER) M. DUPORT (pouvoir à L. DESHAYES) MME KERMARREC (pouvoir à B. LOQUET) MME RANDOUX (pouvoir à D. LEGER)

Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATIF

1° / 30^{ème} Foire à la brocante et aux antiquités

a) Organisation

Suite à la réunion de la Commission Animation – Culture – Loisirs du 21 Mars dernier, Bruno LOQUET procède à la répartition des affiches et la planification des permanences pour la tenue de l'entrée à la Foire à la brocante et aux antiquités qui doit avoir lieu les 16 et 17 Avril prochains. Il rappelle qu'il s'agit de la 30^{ème} édition de cette manifestation communale et qu'elle s'inscrit dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy.

D.2011/03/001 b) Tarifs

TARIFS BROCANTE M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour la 30^{ème} Foire à la brocante des samedi 16 et dimanche 17 Avril 2011.

Les tarifs suivants sont proposés :

- **prix des emplacements** pour les brocanteurs / ou antiquaires exposants :

* En extérieur	120 € pour les 2 jours 60 € pour 1 journée ou ½ stand
* En intérieur	180 € pour les 2 jours 90 € pour 1 journée ou ½ stand

- **prix d'entrée : 2 €**

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

D.2011/03/002 c) Création régie temporaire brocante

CREATION Le Maire de CHERISY,
REGIE VU le décret 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité
TEMPORAIRE Publique ; et notamment l'article 18 ;

BROCANTE VU le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 03/09/2001 portant adoption de la valeur en Euros de certains montants exprimés en francs, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 01/04/2011
DECIDE

Article premier - il est institué une régie de recettes auprès du **service "BROCANTE"** de la commune de CHERISY.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de CHERISY.

Article 3 – La régie fonctionne **du 15 Avril au 20 Avril 2011.**

Article 4 – La régie encaisse les produits suivants : redevances de la brocante (droits d'entrée + droits de place exposants).

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°/ Numéraire

2°/ Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets en ce qui concerne les droits d'entrée "visiteurs" et de quittances à souches pour les exposants.

Article 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros).

Article 7 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au terme de la régie soit le 3 avril 2010.

Les chèques sont remis au comptable au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du maire de Cherisy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au terme de la régie soit le 20/04/2011.

Article 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 – Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie Municipale de Dreux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
Adopté à l'unanimité.

II – TRAVAUX

D.2011/03/03
REMISE EN ETAT
CHEMIN DU
DERNIER SOU

1°/ Remise en état du Chemin du Dernier Sou – Choix de l'entreprise

Dans le cadre du projet de remise en état du Chemin du Dernier Sou, M. le Maire présente au conseil municipal la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 Mars 2011 à 18h30. Cette dernière, après étude des propositions reçues, propose de retenir l'offre la moins disante, à savoir celle de l'entreprise MUSCI, en variante 0/10, pour un montant de 11 475 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'Entreprise MUSCI pour un montant de travaux de 11 475 € HT, soit 13 724,10 € TTC. Adopté à l'unanimité.

M. ROBERT propose de profiter de ces travaux pour la mise aux normes de certains compteurs d'eau.

2°/ Travaux de sécurité rue de Marsauceux

M. le Maire expose que les travaux de sécurité rue de Marsauceux prévus cette année, seront entrepris en opération couplée avec la commune de STE GEMME MORONVAL. En effet, cette dernière doit entreprendre également des travaux de bordurage – trottoirs sur sa partie

communale des deux côtés de la voie (à partir de la sortie du lotissement Albert Lethuillier jusqu'au bout des terrains de l'entreprise Ezy PLV).

Afin de réduire les coûts, les deux communes feront un appel d'offres commun pour ces travaux.

Dans ce cadre, une réunion d'information destinée aux riverains de la rue de Marsauceux et de la rue Albert Lethuillier, pour présentation et observations, sera organisée conjointement par CHERISY et STE GEMME MORONVAL le jeudi 7 Avril à 20H30 à la Maison de la Culture de STE GEMME MORONVAL, en présence du maître d'œuvre commun, le Cabinet FONCIER EXPERTS Ces travaux pourraient être réalisés courant Juin / Juillet 2011.

3° / FDAIC 2011 – Projet aménagement Place de l'Eglise

M. le Maire expose que dans le cadre du FDAIC 2011, le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise ne pourra pas être doté cette année. Néanmoins, l'étude du projet pourra se poursuivre.

D.2011/03/005 4° / Travaux de réfection chéneaux salle polyvalente et couloir réfectoire

TRAVAUX REFECTION

CHENEUX SALLE

POLYVALENTE

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réparer les chéneaux situés dans le couloir du réfectoire et les deux chéneaux de la salle polyvalente, objets de fuites importantes en cas de pluie.

Il présente les devis de l'entreprise STAP Etanchéité qui s'établissent comme suit :

- Chéneau et toiture translucide du couloir du réfectoire : 9 277,50 € HT soit 11 095,89 € TTC
- Chéneaux salle polyvalente : 5 560,90 € HT soit 6 650,84 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte ces devis à l'unanimité.

III – URBANISME

1° / Projet de modifications règlementaires au PLU

M. le Maire expose que l'instruction des dossiers d'urbanisme devient de plus en plus compliquée ; il propose l'élaboration d'un règlement annexe à l'actuel règlement du PLU qui fixerait les couleurs des enduits, des boiseries, etc... afin d'harmoniser au mieux les façades des maisons sur la commune.

Il évoque l'idée de réaliser un échantillonnage des couleurs d'enduits autorisées (sur le mur d'un bâtiment communal par exemple), pour aider les personnes à choisir les coloris des ravalements. Une réflexion sera menée sur les mesures à envisager pour encourager les habitants à soigner les extérieurs de leurs propriétés (en accord avec le règlement) et notamment pour les inciter à réaliser les ravalements comme cela a lieu dans d'autres communes (aides au financement, etc...).

2° / Terrain BOXHO Rue de Paris

M. le Maire expose que deux sociétés sont intéressées par le terrain BOXHO sis rue de Paris pour un projet de logements. En l'attente du projet de la SA Eure et Loir Habitat, il présente l'esquisse réalisée par la SA La Roseraie pour 16 à 17 logements (1/3 en locatif – 1/3 en accession à la propriété – 1/3 destinés aux personnes âgées et/ou handicapées). Il précise que ce projet pourrait avancer assez rapidement pour une réalisation en 2013. Le conseil municipal donne un avis de principe favorable à ce projet intéressant.

3° / Terrain CATEL

M. le Maire indique avoir été contacté par une société pour un projet de réalisation d'un EPADH (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) sur le terrain de M. CATEL (partie AU1 en continuité de la rue des Camélias).

IV – QUESTIONS DIVERSES

Bancs en bois – M. le Maire informe avoir fait l'acquisition de bancs en bois qui pourraient être installés dans le parc de la Mairie, entre autres. Une réunion aura lieu prochainement pour déterminer l'endroit exact de l'implantation de ces bancs.

Rue Vieille Côte – M. le Maire informe avoir fait nettoyer la rue Vieille Côte aux Osmeaux par les employés communaux dont il salue le travail effectué.

Parking de Raville – Un arrêté d'interdiction de circulation a été pris à la demande M. le Sous Préfet. Le merlon sera réalisé par l'entreprise MARTIN et la clôture devrait être posée par les services de l'Etat avant l'été.

Réforme des Collectivités Territoriales – M. le Maire évoque les réformes en cours. Dans ce cadre, il communiquera aux conseillers municipaux des documents publiés sur le site de l'Association des Maires de France.

TOUR DU TAPIS

- B. LOQUET
- ↳ Bulletin municipal 2011. Il remercie tous ceux qui se sont investis pour la réalisation de ce bulletin et particulièrement M. le Maire. Il souligne le professionnalisme de C Communication.
 - ↳ Atelier informatique : les cours ont repris avec 15 inscrits.
- M. ISABEL
- ↳ Informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise LAIGNEL pour la réparation du store du patio de l'école primaire.
 - ↳ Cloche Anne : le dossier de demande de subvention pour la restauration de la cloche a été accepté par la DRAC pour un montant de 14 576 € (la réparation de la petite cloche n'est pas prise en compte par la DRAC car non classée). Les travaux débiteront après réception de l'arrêté de subvention.
- D. ROBERT
- ↳ Demande si la ligne de bus qui passe par Raville est très fréquentée. M. ISABEL répond qu'elle est surtout utilisée par les élèves et quelques personnes qui se rendent au marché de Dreux les lundis et vendredis.
- R.J. MOREAU PAGANELLI
- ↳ Demande si la numérotation rue du Moulin (29 – 29Bis – 29Ter) pourrait être modifiée pour éviter les erreurs de courrier.
 - ↳ Vallée au Foin impraticable à cause du passage des camions. M. le Maire en parlera à M. GASCHET.
- D. LEGER
- ↳ Demande de la Mission Locale de pouvoir disposer d'une autre salle pour ses permanences (actuellement la salle de l'atelier informatique est mise à disposition). M. le Maire répond qu'aucune autre salle n'est disponible.
- F. CAPILLERY
- ↳ Annonce un hommage à Jean FERRAT par Sébastien CHAPERON avec la participation de Fabienne THIBEAULT le dimanche 19 juin après-midi à l'Espace Hugo. Entrée 10 €.
- L. DESHAYES
- ↳ Demande s'il est prévu une journée "Nettoyage de printemps" sur la commune car beaucoup d'endroits et de bois souillés par des dépôts sauvages de toutes sortes.
 - ↳ Demande si le préau Place de l'Epicerie pourrait s'ouvrir sur le jardin situé derrière. M. le Maire informe qu'il est inclus dans le bail de la Main Tendue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15 heures.

N° DELIBERATIONS	OBJET
D.2011/03/001	Tarifs brocante
D.2011/03/002	Création régie temporaire brocante
D.2011/03/003	Remise en état Chemin du Dernier Sou – Choix de l'entreprise
D.2011/03/004	N'existe pas
D.2011/03/005	Travaux réfection châteaux salle polyvalente et couloir réfectoire

Michel LETHUILLIER	
Christian BOUCHER	Absent excusé Pouvoir à M. LETHUILLIER
Anne-Marie HAIE	
Bruno LOQUET	
Michel ISABEL	
André BROU	
Arnaud GUIRLIN	
Daniel ROBERT	
Bruno DUPORT	Absent excusé Pouvoir à L. DESHAYES
Nicole KERMARREC	Absente excusée Pouvoir à B. LOQUET
René-Jean MOREAU-PAGANELLI	
Elodie RANDOUX	Absente excusée Pouvoir à D. LEGER
Danièle LEGER	
Franck CAPILLERY	
Ludovic DESHAYES	
Laurence CHOTARD	
Susana JETHA	
Pierre-Jean POTOT	